

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par Mme GARCIA Camille demeurant au 9 rue des 3 Pigeons 34140 MEZE

**CONSIDÉRANT**, qu'il est nécessaire, en raison de travaux de rénovation intérieure au n° 9 rue des 3 Pigeons, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE ARRÊTE :**

**INTERDICTION ET AUTORISATION TEMPORAIRES DE STATIONNEMENT  
RUE DES 3 PIGEONS**

**Article 1 :** La circulation est interdite rue des 3 Pigeons depuis la rue du Danton jusqu'à la rue du 14 juillet, le vendredi 8 juillet 2022, de 08h00 à 18h00.

**Article 2 :** Le stationnement d'un camion et d'un camion toupie est autorisé devant le n°9 rue des 3 Pigeons, le vendredi 8 juillet 2022, de 08h00 à 18h00.

**Article 3 :** Le stationnement est interdit sur 3 places de stationnement Place de l'Ancienne Mairie, le vendredi 8 juillet 2022, de 08h00 à 18h00, seuls les véhicules des travaux sont autorisés

**Article 4 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par MME GARCIA Camille demeurant au 9 rue des 3 Pigeons 34140 MEZE, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6:** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 5 juillet 2022,

**Le Maire de la ville de Méze,  
Thierry BAEZA**

